



**Commune de Lécousse**  
Arrondissement Fougères – Vitré  
Département d'Ille-et-Vilaine

---

## Compte-rendu du Conseil municipal du 22 mars 2019

---

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le vingt-deux mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Lécousse s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional,

Présents : Bernard MARBOEUF, Maire, Conseiller Régional, Anne PERRIN, Daniel TANCEREL, Mylène LE BERRIGAUD, Hubert COUASNON, Joseph PELLE, Adjoints ;  
Anne AUFFRET, Noël DEMAZEL, Maryvonne FEVRIER, Magali FONTAINE, Roland FOUGERAY, Anne-Sophie GAUTIER, Paul MUGNIER, Jean-Pierre ROGER, Martine SUPIOT, Conseillers municipaux.

Excusé(s) : Jean-Yves CHAUVEL (pouvoir à Joseph PELLE), Sébastien ETIENNOUL (pouvoir à Anne PERRIN), Evelyne FEUVRIER (pouvoir à Hubert COUASNON), Judith GUEFFEN (pouvoir à Mylène LE BERRIGAUD), Patrick LECAUX, Clotilde RAITE (pouvoir à Maryvonne FEVRIER), Myriam TOUCHARD (pouvoir à Daniel TANCEREL).

Secrétaire de séance : Magali FONTAINE

Nombre de membres en exercice : 22

Date de la convocation : 18.03.2019

Nombre de présents : 15

Pouvoirs : 6

\*\*

**Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2019.**

<b>1 – Ouverture anticipée des crédits en investissement des budgets 2019 – Modification de la délibération 2019_001</b>
--

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise l'ordonnateur à engager et mandater des dépenses d'investissement, sur l'autorisation du Conseil Municipal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (hors restes à réaliser).

Le Conseil Municipal réuni en séance du 01/02/2019 avait autorisé l'ouverture anticipée de crédits sur les 3 budgets communaux.

A ce jour une seule écriture passée sur le budget de l'assainissement entre la fin de l'exercice et le vote du budget primitif a requis l'ouverture anticipée de crédits

Aussi, les orientations budgétaires 2019 ne programmant pas de travaux nécessitant des crédits sur ceux ouverts par anticipation sur les autres budgets, il est préférable de les annuler afin de ne pas grever les budgets d'investissement de crédits qui ne seront pas utilisés pendant l'exercice 2019.

**Ainsi, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise l'ouverture anticipée de crédits uniquement au chapitre 21 du budget assainissement, qui a enregistré une facture imputable aux crédits 2019, de la façon suivante :**

BUDGET ASSAINISSEMENT			
Chapitre	Crédits ouverts en 2018	Plafond ouverture anticipée des crédits en 2019	Autorisation d'ouverture anticipée des crédits en investissement en 2019
2	95 802.98	23 950.72	23 950.72
<b>Tota</b>	<b>95 802.98</b>	<b>23 950.72</b>	<b>23 950.72</b>

## 2 – Affaires financières

### 2.1 - Approbation du compte administratif 2018 – Budgets principal et annexes :

M. le Maire se retire pour l'examen et le vote.

Mme Perrin, 1<sup>ère</sup> Adjointe, déléguée aux finances communales, présente le compte administratif 2018 pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes.

*Ils sont adoptés à l'unanimité.*

### 2.2- Approbation du compte de gestion 2018 du Trésorier – Budgets principal et annexes :

*Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier 2018* pour le budget principal ainsi que pour les budgets annexes.

### 2.3 - Affectation des résultats 2018 – Budgets principal et annexes :

Le Conseil municipal décide d'affecter comme suit les résultats 2018 des budgets principal et annexes :

#### Budget principal :

L'excédent de fonctionnement de 1 227 966.32 € est affecté comme suit,

- 477 966.32 € en section de fonctionnement
- 750 000.00 € en section d'investissement.

Le déficit d'investissement de 364 547.63 € est repris à la même section.

#### Budget eau potable :

L'excédent de fonctionnement de 94 206.03 € est affecté comme suit,

- 34 206.03 € en section de fonctionnement
- 60 000 € en section d'investissement.

L'excédent d'investissement de 132 234.33 € est repris à la même section.

#### Budget assainissement :

L'excédent de fonctionnement de 174 618.48 € est repris à la même section.

L'excédent d'investissement de 233 285.64 € est repris à la même section.

### 2.4 – Vote des taux d'imposition 2019 :

Sur proposition de la commission des finances, *le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2019 :*

- taxe d'habitation à 16.15 %
- taux du foncier bâti à 16.44 %
- taux du foncier non bâti à 41.72 %

## 2.5 – Vote du budget 2019 – Principal et annexes :

Le budget principal (fonctionnement et investissements proposés par la commission) **est approuvé à l'unanimité ainsi que les budgets annexes.**

## 2.6 - Personnel - Etat des effectifs pour 2019 :

**Le tableau représentant l'état des effectifs du personnel pour l'année 2019 est approuvé à l'unanimité.**

## 3 – Commission des marchés

### 3.1 – Point à temps 2019 – Désignation du prestataire suite à consultation :

Pour la réalisation du point à temps 2019, une consultation a été réalisée auprès de deux entreprises.

Après analyse des offres, et sur proposition de la **commission des marchés, le Conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise BEAUMONT TP aux montants suivants :**

- **point à temps manuel : 960 € HT / tonne**
- **point à temps automatisé : 780 € HT / tonne**

### 3.2 – Entretien des espaces verts des secteurs de Folleville, Bliche et du bd de la Motelle – Désignation des prestataires suite à consultation :

Des consultations ont été réalisées auprès de différents prestataires concernant l'entretien des espaces verts suivants pour :

- le lotissement des Coteaux de Folleville,
- le secteur de Bliche : boulevard de Bliche, rues du Pigeon Blanc, des Rochelettes, la Rousselais, Jacqueline Auriol et Adélaïde Daligaut,
- Le secteur du boulevard de la Motelle, du giratoire de la Martinais au carrefour à feux.

Le prestataire aura en charge les travaux de tonte, d'entretien des arbres et arbustes, des massifs, des allées piétonnes et le cas échéant le fauchage des fossés et l'entretien des bassins d'orage.

**Après analyse des offres au regard des critères de sélection mentionnés à la consultation (80% le prix et 20% la valeur technique), le Conseil municipal décide :**

**- de retenir :**

- **pour le lotissement des Coteaux de Folleville, l'offre de l'entreprise Philippe Cadieu Paysagiste, pour un montant annuel de 7 680 € HT (offre de base + option n°2) ;**
- **pour le secteur de Bliche, l'offre des Jardins de Pérouzel pour un montant annuel de 11 440 € HT ;**
- **pour le secteur du boulevard de la Motelle, l'offre de l'entreprise Lambert Paysage pour un montant annuel de 1 300 € HT.**

**- d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer les conventions correspondantes à intervenir avec ces prestataires.**

### 3.3 – Service techniques – Remplacement du tracteur – Désignation du prestataire suite à consultation :

Pour le remplacement du tracteur Renault des services techniques, une consultation a été réalisée auprès de trois prestataires, avec proposition de reprise sur le tracteur actuel.

**Sur proposition de la commission, le Conseil retient l'offre de la société Espace Motoculture Bellamy suivante :**

- reprise du tracteur Renault immatriculé 317 AHC 35 pour un montant de 3 000 € HT,  
 - acquisition d'un tracteur Kubota 9540 d'occasion pour un montant de 24 900 € HT, aux caractéristiques suivantes :

- Moteur Kubota 4 cylindres turbo, 95 CV
- Année 2008 – 3 300 heures
- Crochet automatique
- 1 chargeur frontal + multibenne

et autorise M. le Maire ou un Adjoint à signer tout document nécessaire à cette nouvelle acquisition et reprise du tracteur actuel.

### 3.4 – Salle Hermine – Rénovation de l'éclairage – Devis :

Dans le cadre des investissements 2019, a été programmée, dans un souci d'économie d'énergie, la rénovation de l'éclairage la salle Hermine en leds.

Pour ces travaux, **le Conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SARL Electricité GULLIENT pour un montant de 1 791.84 € HT, soit 2 150.21 € TTC.**

### 3.5 – Eglise – Rénovation chauffage – Devis :

Comme en 2017 et 2018, la rénovation du chauffage de l'église se poursuit dans sa dernière phase : remplacement d'un dernier lustre radiant.

Pour cette prestation, **le Conseil municipal retient le devis de l'entreprise SARL SALLIOT-DEBROISE pour un montant de 2 845 € HT, soit 3 414 € TTC.**

### 3.6 – Matériel informatique de la mairie – Devis pour le remplacement du serveur :

Après avoir prorogé d'un an la garantie du serveur de la Mairie en vue de murir la réflexion de son remplacement quant aux besoins et évolutions futurs, une consultation a été lancée auprès de deux sociétés informatiques.

La société Apogéa, actuellement prestataire informatique de la commune, et la société Mismo ont rendu des offres commerciales comparables de renouvellement du serveur en proposant chacune, deux systèmes de financement : l'acquisition et la location.

Après analyse des offres et au regard des différentes solutions possibles, **le Conseil municipal décide, sur proposition de la commission des marchés :**

- de retenir la solution de la société APOGEA en partenariat de la société de financement MILE pour son offre de location d'un serveur sur 20 trimestres pour un montant trimestriel de 773 € HT et une installation de matériel de 4500 € HT,

- d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer les documents correspondants avec les sociétés APOGEA et MILE.

Les crédits nécessaires pour l'installation et la location du matériel sont prévus en section de fonctionnement du budget principal.

## 4 – Subvention d'équipement à Fougères Habitat pour la construction d'un collectif au Clos des Prés

Dans le cadre du lotissement du Clos des Prés réalisé par le promoteur Nexity, et dont les premières maisons sont actuellement en construction, un permis de construire a été accordé le 6 février 2019, pour la construction d'un collectif de 22 logements pour le compte de Fougères Habitat :

- rez-de-chaussée : 6 T3
- 1<sup>er</sup> étage : 4 T2 et 4 T3
- 2<sup>ème</sup> étage : 4 T2 et 4 T3

Le collectif est doté d'un ascenseur, et dispose de 22 places de stationnement en aérien (1 place par logement).

**A l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

**- d'allouer à Fougères Habitat une subvention d'investissement de 374 000 €, soit 17 000 € par logement, permettant l'équilibre budgétaire de l'opération. Cette aide sera versée en deux phases : 187 000 € sur l'exercice 2019, et 187 000 € sur l'exercice 2020,**

**- d'autoriser M. le Maire ou un Adjoint à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette subvention.**

Les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement des budgets principaux 2019 et 2020.

## 5 – Personnel communal

### 5-1 – Services administratifs - Création de poste dans le cadre du départ en retraite d'un agent :

Dans le cadre du départ en retraite d'un agent des services administratifs, **le Conseil municipal décide :**

**- la création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps plein à compter du 01/04/2019 et la fermeture d'un poste de Rédacteur Principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 01/07/2019**

Le tableau des effectifs et le tableau des ratios promus-promouvables sont actualisés en conséquence.

### 5.2 – Ouverture et fermeture de poste suite aux avancements de grades 2019 :

Dans le cadre de la validation des propositions d'avancements de grade pour l'année 2019, **le Conseil municipal décide la transformation suivante d'un poste au tableau des effectifs :**

**- Fermeture d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35/35) au 01/04/2019 et création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35) au 01/04/2019.**

Le tableau des effectifs et le tableau des ratios promus-promouvables sont actualisés en conséquence.

### 5.3 – Création des emplois saisonniers des services techniques

Comme chaque année, **le Conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour les mois de juillet et août aux services techniques, selon rémunération statutaire.**

Un jeune sera recruté pour la période du mois de juillet, et un autre jeune pour le mois d'août.

## 6 – Décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil :**

- Décision 2019\_1 du 21 février 2019 : acquisition de mobilier extérieur pour le Café de la Place auprès de la société COMAT & VALCO pour un montant de 2 006 € TTC.

- Décision 2019\_2 du 21 février 2019 : acquisition de signalétique pour les services techniques auprès de la société SES pour un montant de 2 258.28 € TTC.

**7 – Questions diverses**

- M. le Maire indique que le PLU, approuvé par délibération du 14 décembre 2018, est à ce jour purgé e tout recours, et est donc pleinement applicable en toute sécurité juridique. Le coût global de cette procédure de révision s'élève à 30 620 € HT. La commune a reçu pour cette procédure, une subvention au titre de la DGD - Dotation Générale de Décentralisation, d'un montant de 9 500 €, soit un reste à charge net pour la commune de 21 120 €.
- Le Conseil municipal prend connaissance de l'agenda 2019 des différentes manifestations communales.

*Sans autre question, la séance est levée à 23h30*

**Prochain Conseil municipal le vendredi 03 mai 2019 à 20h30**

Le Maire,  
Bernard MARBOEUF

Le secrétaire de séance  
Magali FONTAINE

\*\*